

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN COMPTABILITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Approuvé par le Conseil Général de l'Enseignement de Promotion sociale le

BACHELIER EN COMPTABILITE¹

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en comptabilité¹ est en charge de l'organisation et de la tenue des comptes particulièrement en comptabilité générale et en comptabilité analytique, dans le respect des règles déontologiques.

Il rassemble, coordonne et vérifie les données comptables, dans le respect des prescriptions légales.

Il établit régulièrement et présente sous forme normalisée les documents comptables et fiscaux légaux : bilan annuel, compte de résultats, annexes, déclarations et toute information comptable, financière et fiscale demandée par la Direction ou le client.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe des gestionnaires de l'entreprise auxquels il apporte les éléments chiffrés menant à l'élaboration d'une politique de gestion.

Il est amené à analyser une situation comptable et exerce des activités connexes d'ordre financier, fiscal et social.

Dans cette optique, il développe des qualités de communicateur efficace et de conseiller en gestion.

En fonction de sa spécialisation,

- ♦ il conseille les gestionnaires dans la conception de leur stratégie globale notamment quant aux impacts financiers des hypothèses envisagées ;
- ♦ il élabore ou participe à l'élaboration de stratégies fiscales et prépare et organise la défense des intérêts qu'il représente dans les recours ;
- ♦ intégré dans une équipe de gestionnaires financiers spécialisés et sous leur responsabilité, il traite des dossiers de financement, gère des portefeuilles de valeurs mobilières et exécute des opérations classiques sur les marchés financiers.

II. TACHES

- ♦ prendre en charge la tenue des comptes en conformité avec les règles de droit comptable, fiscal, social et de droit des sociétés, depuis le contrôle des pièces comptables (entre autres numériques) enregistrées jusqu'à la présentation des bilans, compte de résultats, annexes et autres documents légaux et fiscaux ;
- ♦ fournir et expliciter les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion, le développement, la restructuration et la liquidation d'entreprises ;
- ♦ négocier, argumenter et défendre les dossiers de l'entreprise vis-à-vis de tiers ;
- ♦ assurer l'interface entre tous les interlocuteurs pour élaborer les documents comptables de synthèse et les présenter ;
- ♦ appréhender et utiliser les documents professionnels dans une langue étrangère ;
- ♦ coordonner et contrôler les applications et les procédures internes des différents services ;
- ♦ utiliser l'outil informatique et exploiter, analyser et interpréter de manière critique les données dans une optique de conseil ;
- ♦ Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations ;
- ♦ Optimiser le système d'information comptable ;
- ♦ Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- ♦ Gérer une équipe et favoriser les collaborations au sein du service ou du département

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.

- ♦ rendre accessible l'exploitation des données chiffrées dans le respect de la confidentialité des informations traitées et en accord avec les règles légales et déontologiques
- ♦ dans le cadre de ses missions, élaborer des solutions cohérentes dans les domaines fiscaux, financiers, et/ou de stratégies d'entreprise
- ♦ appliquer et développer les connaissances nécessaires actualisées, dans une démarche de formation permanente ;

III. DEBOUCHES

Grâce à la polyvalence de la formation, le bachelier trouve des débouchés en termes d'emploi et de carrière dans les

- ♦ entreprises et organismes ;
- ♦ professions libérales ;
- ♦ services publics et privés ;
- ♦ institutions internationales.

Moyennant les conditions définies par le législateur, le diplôme peut également donner accès aux titres délivrés par les Instituts Professionnels des métiers du chiffre.